

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

ARRONDISSEMENT D'USSEL

COMMUNE DE LAMAZIÈRE-BASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le **20 septembre deux mille vingt-quatre**, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de LAMAZIÈRE-BASSE, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELBÈGUE, maire.

Présents : BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SIERPAKOWSKI Claire, SOULIER Jean-Marc.

Absents : BELLONCLE Cassandra, MAUS Philippe (procuration à SOULIER Jean-Marc), SVOBODA François (procuration à DELBÈGUE Jean-Pierre).

Secrétaire de séance : SOULIER Jean-Marc.

Date d'envoi de la convocation : 10 septembre 2024.

Objet : Aide exceptionnelle consentie par la commune à l'école de Lamazière-Basse

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu d'Anaïs BOYER, directrice de l'école de Lamazière-Basse, une demande d'aide pour clôturer les comptes de la coopérative scolaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'accorder une aide de 1000 €
- De prévoir la dépense au compte 65748 sur le budget 2024.
- De régler cette subvention à la coopérative scolaire du RPI Lamazière-Basse/Palisse.

Résultats du vote : Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

Extrait certifié conforme,
Le maire,


Jean-Pierre DELBÈGUE.



Accusé de réception en préfecture
019-211910203-20240920-2024-04-08-DE
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024

Accusé de réception en préfecture
019-211910203-20240920-2024-04-08-DE
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024